

Suivi hebdomadaire des cas de feu 2023/2024

Bulletin N° 29 semaine du 29 avril au 05 mai 2024

Les feux de brousse sont une des principales causes de dégradation des habitats et de la biodiversité. Les risques de destructions des pâturages et des moyens de production sont non négligeables notamment en zone pastorale. Le CSE effectue depuis plus de vingt ans le suivi des feux de brousse. Le présent bulletin hebdomadaire a pour objectif de fournir un ensemble d'informations aux techniciens, décideurs, populations ainsi qu'à tous les acteurs intéressés par l'incidence des feux de brousse au Sénégal. Les feux sont détectés par le satellite MODIS (Moderate Resolution Imaging Spectro-radiometer, avec une résolution spatiale de 1km sur 1km) à partir des écarts thermiques exceptionnels et brusques. Après traitement, seuls les cas de feu dont la probabilité est supérieure à 75% sont retenus et cartographiés en indiquant les localités proches.

Cas feux

Entre le 29 avril et le 05 mai 2024, cent sept (107) cas de feu ont été enregistrés sur l'ensemble du territoire national. Ces feux sont concentrés dans la moitié sud du pays, notamment dans les régions de Kolda, Tambacounda, Kédougou et dans les départements de Bounkiling, Goudomp, et Bignona. Des cas de feu sont aussi enregistrés dans les départements du centre du pays tels que Nioro, Malem Hodar, Kaffrine et Koungheul (Figure 1)

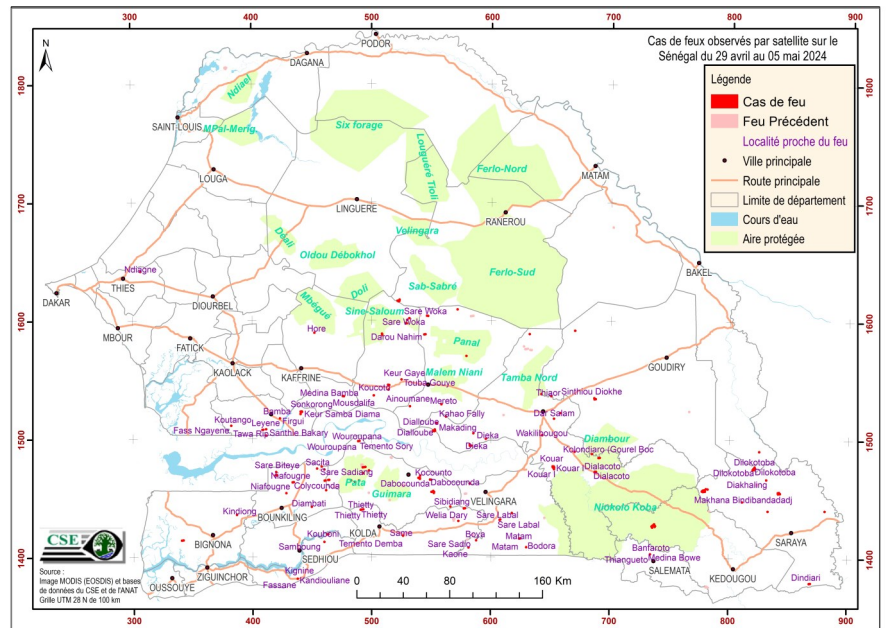


Figure 1 : cas de feu observés par satellite sur le Sénégal du 29 avril au 05 mai 2024

Situation dans les aires protégées

Durant cette semaine, les aires protégées ont enregistré quinze (15) cas de feu dont quatre (04) dans le Parc national de Niokolo Koba, un (01) dans la Réserve Sylvopastorale (RSP) de Sine Saloum, six (06) cas dans la forêt classée (FC) de Pata, trois (03) dans la FC de Diambour et un (01) dans celle de Panal.

Focus

Cette semaine, les journées du 02 et du 04 mai 2024 ont enregistré 69 cas de feu, soit 64% du total de la semaine. Par ailleurs, il est noté que 51% des cas de feu sont enregistrés dans quatre (04) départements sur les dix-huit (18) affectés à savoir Médina Yoro Foula, Tambacounda, Saraya et Koungheul.

